

### Intervention Éric Mollet (IEN ASH)- École inclusive

*La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées a permis des avancées majeures dans la politique de scolarisation des élèves en situation de handicap. Le service public d'éducation doit veiller à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Une approche nouvelle est consacrée : quels que soient les besoins particuliers de l'élève, c'est à l'école de s'assurer que l'environnement est adapté à sa scolarité. Aujourd'hui, toutes les classes accueillent des élèves à besoin éducatif particulier.*

La circulaire « **Mise en œuvre de l'école inclusive dans le département du Nord – Modalités d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers – Scolarisation des élèves en situation de handicap** » du 15 octobre 2018 a été renvoyée avec les liens actifs.

→ <http://www1.ac-lille.fr/cid90945/besoins-educatifs-particuliers.html>

→ avec les liens actifs, en pièce jointe à ce compte-rendu et prochainement sur le site de la circonscription de Lille 1 Nord.

Trois grands axes de celle-ci :

- la promotion de l'inclusion en milieu ordinaire ;
- la formation des personnels non spécialisés (inscription au PAF, formation des PE non ASH) et le développement d'un réseau de personnes ressources de proximité ;
- la mobilisation des personnels vers les formations CAPPEI.

La circulaire présente les profils des élèves à besoin éducatif particulier

*(beaucoup plus large que les élèves en situation de handicap)*

- élèves dont le comportement met en difficulté l'école ;
- élèves qui présentent des difficultés scolaires durables ;
- élèves à haut potentiel intellectuel ;
- élèves allophones ;
- élèves malades ou hospitalisés ;
- élèves en situation de handicap.

Au PAF, on trouve de plus en plus de formations à destination des PE des classes ordinaires (sous réserve de moyens de remplacement).

Les personnes titulaires du CAPPEI deviennent des personnes ressources. L'inspection ASH cherche à développer un réseau de professionnels spécialisés (ex dans les troubles envahissants du comportement, la surdit , les différentes dys ...) pour pouvoir r pondre aux diff rentes probl matiques rencontr es par les  quipes, pour accompagner les PE.

Il existe d j  des plaquettes. Par exemple le RASTED (R seau d'Appui   la Scolarisation des enfants autistes) peut  tre un appui pour un  l ve diagnostiqu  TED qui n'est pas accompagn . On peut interpeller l'ASH via l'enseignant(e) r f rent(e). Un(e) sp cialiste peut alors  tre mandat (e) par IEN ASH pour venir en classe, observer l'enfant et proposer des pistes.

Dans le cas des  l ves qui mettent en difficult  l' cole, se mettent en danger et mettent en danger les autres, il est possible de mettre en place un projet d'am nagement du temps scolaire. Cela passe par une  quipe  ducative (information aux parents). Si les parents refusent, m me apr s beaucoup de m diation (en mettant en avant le bien de l'enfant et le fait que la r ponse   sa difficult  n'est pas d' tre pr sent 24 heures   l' cole) il est possible de solliciter les inspections pour appuyer la

demande. Les IEN viennent pour rappeler que c'est la responsabilité éducative des parents. Une information préoccupante peut être envisagée.

Document : « mettre en place, un projet d'accompagnement d'un élève dont le comportement met en difficulté »

→ <http://ienlillenord.etab.ac-lille.fr/2018/09/20/document-a-remplir-pour-amenagement-du-temps-scolaire/>

Pour les élèves présentant difficultés scolaires durables, des élèves dys légers : un modèle de PAP disponible sur le site de la DSDEN.

→ [http://cache.media.education.gouv.fr/file/Besoins\\_educatifs\\_particuliers/54/0/circ-academique-PAP-annexe2\\_1020540.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Besoins_educatifs_particuliers/54/0/circ-academique-PAP-annexe2_1020540.pdf)

Remarque : dans ce document, source d'adaptation utile pour beaucoup d'élèves (liste des points d'attention), la même chose existe pour les PPS

Pour les élèves dys, il ne faut pas un soutien continu, mais leur donner des outils pour qu'ils se les approprient et pour qu'ils construisent les leur.

Document à destination des PE pour le repérage des dys (Haute Autorité de Santé)

→ [https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2018-01/role\\_enseignant\\_vf.pdf](https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2018-01/role_enseignant_vf.pdf)

En ce moment, les équipes montent les dossiers pour la pré-orientation EGPA pour la CDO (Commission Départementale d'Orientation) avec les tests. N'hésitez pas à étoffer le dossier (mettre des écrits de l'élève ...) pour éclairer la commission. Il s'agit d'une décision lourde.

Remarque : bien demander aux PE de les corriger.

Ce sont des élèves que l'on va pré orienter. Les parents doivent être prévenus dès le CM1 : « les difficultés sont lourdes et persistantes et on se questionne sur l'avenir de votre enfant ».

A la fin de la 6<sup>e</sup> les dossiers sont revus pour finaliser l'orientation (plus une pré-orientation).

Document sur « quels projets pour quels élèves ? » (ASH oct 2018) téléchargeable sur le site de la DSDEN

→ [http://cache.media.education.gouv.fr/file/Besoins\\_educatifs\\_particuliers/49/7/Quel-projet-pour-quel-eleve-2018\\_1020497.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Besoins_educatifs_particuliers/49/7/Quel-projet-pour-quel-eleve-2018_1020497.pdf)

GEVA sco

Document d'aide pour la rédaction du GEVA sco, pour tous les cas de figure

→ [http://cache.media.education.gouv.fr/file/Besoins\\_educatifs\\_particuliers/49/8/document-aide-utilisation-GEVAsco-oct-2018\\_1020498.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Besoins_educatifs_particuliers/49/8/document-aide-utilisation-GEVAsco-oct-2018_1020498.pdf)

Pour un élève à haut potentiel intellectuel (EHPI)

Des plaquettes sont téléchargeables :

- à destination des parents

→ [http://cache.media.education.gouv.fr/file/Besoins\\_educatifs\\_particuliers/49/4/Plaquette-EHPI-Fiche-Parents-2018\\_1020494.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Besoins_educatifs_particuliers/49/4/Plaquette-EHPI-Fiche-Parents-2018_1020494.pdf)

- à destination des PE

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/Besoins\\_educatifs\\_particuliers/49/3/Plaquette-EHPI-Fiche-Enseignants-2018\\_1020493.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Besoins_educatifs_particuliers/49/3/Plaquette-EHPI-Fiche-Enseignants-2018_1020493.pdf)

Élèves allophones

CASNAV

Élèves malades

Modèle de PAI, demande de mise en place de PAI

→ [http://cache.media.education.gouv.fr/file/Sante\\_eleves/50/3/PAI-DSDEN-59\\_459503.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Sante_eleves/50/3/PAI-DSDEN-59_459503.pdf)

→ [http://cache.media.education.gouv.fr/file/Sante\\_eleves/50/1/demande-en-mise-place-PAI-2015\\_459501.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Sante_eleves/50/1/demande-en-mise-place-PAI-2015_459501.pdf)

Fiche de contact SAPAD

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/Besoins\\_educatifs\\_particuliers/22/0/2018Fiche\\_contact\\_SAPAD\\_formulaire\\_1038220.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Besoins_educatifs_particuliers/22/0/2018Fiche_contact_SAPAD_formulaire_1038220.pdf)

Élèves en situation de handicap

adaptation annuelle de scolarisation

→ [http://cache.media.education.gouv.fr/file/Besoins\\_educatifs\\_particuliers/48/9/Adaptation-annuelle-scolarisation-oct-2018\\_1020489.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Besoins_educatifs_particuliers/48/9/Adaptation-annuelle-scolarisation-oct-2018_1020489.pdf)

Matériel pédagogique adapté - protocole d'accompagnement

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/Besoins\\_educatifs\\_particuliers/49/6/Protocole-accompagnement-materiel-adapte-2018\\_1020496.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Besoins_educatifs_particuliers/49/6/Protocole-accompagnement-materiel-adapte-2018_1020496.pdf)

### **Les AVS**

Les AVS ont pour mission d'accompagner les enfants en situation de handicap

AVS-i accompagnement continu et soutenu

AVS-m mutualisé, non continu, non soutenu

Contrat 12h pas forcément en lien avec l'accompagnement de l'élève, c'est 12 h dans l'école

AVS-m pas de quotité horaire

Tout l'art du directeur de faire bénéficier les élèves de l'aide du AVS-m au moment opportun.

Il se trouve que pour des raisons budgétaires, beaucoup d'AVS-i font des missions d'AVS-m.

AVS sont formés sur leur temps de travail (obligation) pendant 51 heures et 9 heures PSC1.

De plus en plus de la formation magister (mais pas toujours d'ordinateur) et des temps présentiels.

Si contrat PEC, ils peuvent basculer en AESH, contrat public (avis en fin d'année). Pour eux, mise en place de formation continue (CDIisé au bout de 6 ans). Entretien professionnel à 2 et 5 ans pour envisager le CDI.

Si un AVS ne fait pas bien son travail, faire un écrit dans ce sens et cocher « non renouvelé » parce sinon il le sera.

### **Questions**

*1/ Notification en juillet, AVS arrive en janvier seulement. À quoi est dû ce délai ?*

Dès que ASH reçoit la notification, déclenchement du recrutement en fonction de la dotation.

Parfois plus d'AVS AESH donc ce sont les AVS PEC puis contact avec Pôle Emploi (qui n'a pas toujours le vivier), ensuite déclenchement de l'administratif (1 à 2 mois).

Beaucoup de démissions également.

*2/ Contrat PEC jusque mars. Et après ?*

La ligne budgétaire reste. Soit la personne passe en AESH soit quelqu'un d'autre sera nommé.

Les fins de contrat sont connues.

A gérer avec l'enseignant.e référent.

Ne jamais hésiter à envoyer un message à la gestion AVS

Tél gestion AVS: 03.20.58.18.63 / 18.64 gestionavs-vda@ac-lille.fr

### **Intervention Ingrid Descamps**

Rencontres chantantes

Beaucoup d'inscrits cette année. Ingrid négocie actuellement pour avoir une 1/2 journée supplémentaire. Une date a été modifiée au lieu du lundi 6 mai, ce sera le jeudi 9 mai (au Grand Sud).

Ne pas hésiter à anticiper les événements à venir : fête de la musique, l'école en chœur.  
Pour l'école en chœur, prévoir une valorisation de projet de chant choral particulier à l'école.

#### Les ressources

- Le site musique prim propose de plus en plus d'œuvres. On y trouve un répertoire de qualité, des poèmes mis en musique par Isabelle Aboulker.
- La classe à l'oeuvre, il y a des répertoires, des collègues ont créé des chants  
→ [laclassealoeuvre.ac-lille.fr](http://laclassealoeuvre.ac-lille.fr)

1 jour 1 geste : semaine du 1<sup>er</sup> avril. Inscription à la rentrée des vacances de février.  
On y trouvera « danse- théâtre – arts visuels – éducation musicale » pour les 3 cycles.

### **Intervention Florian Dierendonck**

Évaluations nationales : demandes de certain(e)s d'avoir une connaissance des résultats des autres écoles. Le tableau de résultats a été *anonymé* par Thibaut et donné à chaque école.

Pour le changement des horaires écoles, pour la majorité, il n'y a rien à faire.

Pour les groupes scolaires Gutenberg / Branly / S Germain, JJ Rousseau / Diderot et Montessori / Jaurès / Desbordes, il faut organiser un conseil d'école avant les vacances de février. Une réunion en amont avec M Nolevaux sera organisée de manière à ce qu'il y ait deux propositions de l'école pour le vote :

- statu quo, on ne touche à rien ;
- une proposition concertée avec les écoles et la mairie.

### **Intervention Marie Josée Parisseaux**

Une autre date sera programmée pour l'animation pédagogique au cycle 1 qui n'a pas pu avoir lieu avant les vacances.

Môm'art se tiendra du 14 mai au 7 juillet 2019 Gare St Sauveur (vernissage 14 ou 15).

Sont prioritaires pour la visite les classes exposantes (inclus dans les projets). Pour celles-ci les transports sont pris en charge par la ville.

Si les autres classes veulent venir, il faut passer par Lille 3000 qui se charge de toutes les réservations (visites dans les lieux et pour l'expo Môm'art).

La ville a réservé des créneaux pour 8000 élèves.

L'exposition sera ouverte le mardi, le jeudi, le vendredi. Les autres jours sont réservés au tout public. Les samedis et dimanches des ateliers gratuits parents enfants seront organisés.

Par journée, 5 créneaux de visite seront proposés, toujours accompagnés avec un médiateur.

Les travaux seront récupérés juste après les vacances de printemps, à partir du 6 avril.

Il y aura des créneaux entre midi et 14 h et 16h30 et 18h pour les déposer à Saint So'.

L'idée est de représenter toutes les classes participantes (mais pas forcément tous les travaux d'une classe !).

Les travaux ne seront récupérés qu'en début d'année scolaire.

Un tableau à remplir par école (nom des PE niveaux et la forme de production et le thème) sera envoyé. Des documents d'animation, des pistes concrètes seront déposés sur le site de la circonscription.

### **Intervention Didier Hocmert**

Dans plusieurs écoles, les élèves ont parlé du « Momo challenge »

Il s'agit d'une forme de cyber harcèlement, avec une figure de poupée oiseau effrayante (en juillet), demandant aux personnes de réaliser des défis. Un cas de suicide est connu. Des éléments précis des personnes sont récupérés pour les effrayer : « si tu ne fais pas ... nous agissons sur ... »

Cela s'est vite arrêté mais la rumeur urbaine progresse, via des films sur Youtube que les enfants les plus jeunes regardent sur leur console de jeu. Cela occasionne peur, cauchemars chez certains enfants.

#### Quelques sites dont il faut se méfier :

- Studio Bubble Tea, des extraits vidéos choquantes avec des placements de produits.

- Swam the voice kids, qui incite les enfants à se prendre en vidéo en chantant et dansant pour une diffusion.

- Tik Tok, qui incite les enfants à faire des vidéos et à les publier.

#### Quelques ressources utiles :

<https://www.cnil.fr/fr/10-conseils-pour-rester-net-sur-le-web>

<http://eduscol.education.fr/internet-responsable/>

<https://www.educnum.fr/>

<https://www.vinzelou.net/>

Un numéro : net écoute 0800 200 00

Enjeu : soyons vigilants pour éviter que la situation dégénère. L'équipe de circonscription est en contact avec le pôle violence au niveau du départemental

### **Intervention de Thibaut Thierry**

Les évaluations CP à passer à partir du 21 janvier sont arrivées en circonscription. Vous pouvez venir les prendre.

La semaine prochaine une rencontre est prévue entre le DASEN et la maire de Lille.

On aura alors une vision plus claire des ouvertures et fermetures. Seulement, un scénario pessimiste est annoncé.